|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ECIN.D.3 |
| Numéro de poste Sysper: | 380384 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Heinz SCHERRER  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Charlemagne |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Le principal objectif de la direction D est de favoriser la croissance et la stabilité dans les pays tiers et de contribuer ainsi à la prospérité et à la stabilité économiques dans l’UE. Il s’agit d’un objectif multidimensionnel qui peut être atteint en travaillant en parallèle sur plusieurs fronts d’actualité et stimulants, notamment :

• Promouvoir les politiques de l’UE dans le contexte international.

• Projeter les valeurs et les principes du cadre économique et financier de l’UE et formuler des recommandations politiques en contribuant à façonner les politiques économiques extérieures de l’UE et à promouvoir leur mise en œuvre.

• Intégrer les évolutions économiques mondiales pertinentes dans l’analyse et les politiques économiques internes de la Commission.

D3 est l’unité chargée de préparer la position de la Commission et de participer aux principales institutions et forums économiques et financiers internationaux, notamment le G7, le G20 et le FMI. Nous analysons et fournissons des conseils stratégiques sur des questions économiques internationales horizontales (par exemple, déséquilibres économiques mondiaux, flux internationaux de capitaux, architecture de la dette internationale, architecture financière internationale). Nous préparons également la participation de représentants de la Commission aux groupes de travail sur les finances du G7 et du G20, aux réunions ministérielles et aux sommets.

Nous encourageons les approches stratégiques de l’UE dans le contexte multilatéral international et nous travaillons au renforcement de la représentation économique extérieure de la zone euro et de l’UE, toutes activités à haute visibilité.

Nous sommes une équipe motivée, jeune, dynamique et amicale axée sur l’économie et la gouvernance internationales.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons une opportunité intéressante à un collègue motivé de rejoindre notre équipe d’ECFIN D3 au poste d’«analyste économique».

Le candidat retenu sera responsable de:

I. soutenir la participation de l’UE aux réunions et sommets internationaux du FMI, du G7 et du G20, y compris la préparation du matériel pour le président de la Commission Européenne, le commissaire chargé des affaires économiques et financières et le Directeur General, la coordination des positions de l’UE avec les États membres de l’UE et la liaison avec les institutions financières internationales;

II. Préparer des contributions analytiques sur les questions liées à l’évolution économique et financière internationale, en particulier dans le domaine de l’architecture financière internationale, et évaluer les implications pour la zone euro/l’UE et l’économie mondiale;

III. Rédiger et/ou coordonner la préparation des réunions d’information et des points d’intervention, en collaboration avec d’autres services de la Commission, et participer aux réunions, le cas échéant.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous sommes à la recherche d’un économiste dynamique, motivé et analytiquement fort pour rejoindre notre équipe en tant qu’officier de bureau sur les questions du FMI, du G7 et du G20.

Le candidat retenu devrait être en mesure de produire des résultats de haute qualité, souvent dans des délais courts.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)